

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
24 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-quatre septembre à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CEBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

♦ Monsieur	Georges CEBE	Maire
♦ Madame	Florence VALETTE	Adjoint
♦ Monsieur	Alain HOAREAU	Adjoint
♦ Madame	Catherine VIVANCOS	Adjoint
♦ Monsieur	Richard BOYE	Adjoint
♦ Madame	Elodie CEBE	Adjoint

♦ Mesdames et Messieurs : ANDERS Michael - WACHTER Christiane - VIVANCOS Claude - PELLISSIER Laurent - GOOVAERTS Koen - CABROL Josian - CABROL Ghislaine - MARECHAL Karine.

Absents excusés : Mme THIBault Françoise – Mme VIVANCOS Chantal - Mr COINTRE Marc – Mme DUBOIS Laura - Mr SOULIGNAC Jacques.

Procurations : Mme THIBault Françoise à Mr BOYÉ Richard – Mme VIVANCOS Chantal à Mr CÈBE Georges - Mr SOULIGNAC Jacques à Mr CABROL Josian.

0-0-0-0-0-0-0-0

Madame Elodie CÈBE est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 30 Juin 2015 :

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur CÈBE aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES :

- Vente de la parcelle AB 217 à l'OGEC St Joseph

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération sur le sujet et donne connaissance de l'évaluation faite par les services de France Domaine, qui estiment cette parcelle de 35 m² à 770,00 € avec une marge d'appréciation de plus ou moins 15%.

Après débat à la Majorité, 10 pour, 7 contre, le prix de vente de la parcelle AB217 est fixé à 700 € avec autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié.

- Vente de la parcelle D 572 à l'hôpital de St Pons

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération sur le sujet et donne connaissance de l'évaluation faite par les services de France Domaine, qui estiment cette parcelle de 688 m² à 24 000,00 €.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Directeur de l'Hôpital en a été informé par courrier resté à ce jour sans réponse.

Le conseil municipal à l'Unanimité décide de rester en attente de celle-ci pour se prononcer.

- Proposition pour le développement des services de l'ASEI

L'ASEI qui dispose déjà d'un établissement sur la commune envisage de créer un hébergement supplémentaire de 25 chambres.

Monsieur le Maire propose d'accompagner et de soutenir cette initiative en proposant la mise à disposition d'une parcelle communale qui pourrait être celle du lieu-dit « Artenac ».

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal confie à Monsieur le Maire le soin de poursuivre les échanges engagés avec l'ASEI.

2°) AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE :

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération sur le sujet et rend compte des travaux effectués à ce jour par notre maître d'œuvre.

La complexité du dossier qui concerne un grand nombre de bâtiments communaux a généré un retard. En conséquence il est proposé au conseil municipal de demander une prorogation du délai de dépôt qui nous permettra dans un délai inférieur à 3 mois de déposer un dossier complet pour tous les établissements communaux recevant du public.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

3°) MARCHÉS DE TRAVAUX :

- Assainissement : avenant au marché de travaux des eaux usées raccordement de Brassac

Monsieur le Maire précise que les terrassements de tranchées ont fait apparaître des zones rocheuses sous estimées au marché initial. Ces travaux supplémentaires induisent cette proposition d'avenant d'un montant hors taxe de 9 954,00 € qui fixera le nouveau montant du marché public à 237 375,22 € HT.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

- Mise en conformité des armoires d'éclairage public : avenant aux travaux.

Monsieur le Maire fait part d'un oubli dans le recensement initial des armoires d'éclairage public. Un avenant d'un montant de 1 573,20 € est proposé, ce qui porte le montant du marché à 24 059,21 €.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

- Maison d'habitation de la zone de Ponderach

Monsieur le Maire rappelle les prévisions inscrites au budget primitif qui prenaient en compte la rénovation de la maison de la zone de Ponderach, et propose au conseil municipal de se déterminer sur la procédure de marché de travaux.

Après débat, Le conseil municipal décide à la Majorité, (1 abstention), d'engager cette consultation sous la forme d'un marché négocié, autorise Monsieur le Maire à conduire cette opération et à signer les pièces du marché.

4°) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Travaux de revêtement de chaussée de desserte de la zone de Portes

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés sur ce chemin communal qui ont permis son élargissement. Afin de terminer cette opération, il propose de mettre en œuvre un revêtement de chaussée en enrobé à chaud.

L'estimation de ces travaux s'élève à 79 000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter un partenariat financier auprès du Département de L'Hérault et de la Région.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

- Accessibilité des arrêts de bus

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'Hérault Transport qui sollicite la commune pour mettre en conformité un deuxième arrêt de bus sur la commune, après celui du Foirail, celui de l'avenue de la Gare.

Après débat, à l'Unanimité, le conseil municipal accepte d'engager une étude préalable à cette opération, et sollicite auprès du Département de l'Hérault l'attribution d'une aide pour permettre sa réalisation.

- Travaux préalables au diagnostic du réseau d'AEP

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris par la commune pour l'établissement d'un diagnostic du réseau d'eau potable.

Pour permettre la réalisation de cette opération, des travaux préalables sont nécessaires.

L'Agence de l'Eau a proposé d'inscrire les crédits nécessaires dans le cadre du contrat qui est signé avec le Département de l'Hérault.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'autoriser le Département de l'Hérault à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune, pour permettre un versement global dans le cadre du guichet unique départemental de l'eau potable.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

5°) DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de procéder à de nouvelles inscriptions modificatives afin de tenir compte de nouveaux éléments connus après le vote du budget :

Budget Principal

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE				
N° 1				
BUDGET PRINCIPAL 2015				
		CREDIT BP/DM	DECISION MODIFICATIVE	NOUVELLE INSCRIPTION
COMPTE	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		75 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	242 150,00	75 000,00	317 150,00
	RECETTES		75 000,00	
O24	Produits de cessions d'immobilisations	0,00	75 000,00	75 000,00

Adopté à l'Unanimité

Budget de l'eau et de l'assainissement

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE				
N°1				
SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT				
BUDGET 2015				
		CREDIT BP/DM	DECISION MODIFICATIVE	NOUVELLE INSCRIPTION
COMPTE	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		0,00	
1641	Emprunts	100 000,00	7 500,00	107 500,00
21531	Réseau d'adduction d'eau	112 008,00	-7 500,00	104 508,00

Adopté à l'Unanimité

6°) QUESTIONS DIVERSES :**- Accueil des réfugiés :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu dans la journée, destiné à recenser toutes les initiatives et propositions d'hébergement.

Après débat, il s'avère que la commune pourrait assurer un rôle de coordination des diverses initiatives qui pourraient se manifester localement.

- Evolution de l'intercommunalité :

Monsieur ANDERS propose à Monsieur CABROL d'exposer au conseil municipal les évolutions possibles de l'intercommunalité.

Celui-ci rappelle les termes de la loi qui donne au Préfet une large responsabilité dans l'établissement des nouveaux périmètres des communautés de communes. Les prochaines réunions de la commission départementale de la coopération intercommunale donneront avant la fin de l'année des informations nouvelles sur le sujet.

Il précise qu'au niveau local, la communauté de communes du Pays St Ponais souhaite préserver les intérêts de notre territoire, et pour cela rappelle que lors de la dernière réunion du conseil de communauté, il a été décidé d'étudier la création d'une maison des services au public, qui pourra accueillir le siège de la communauté de communes.

Monsieur CABROL précise qu'il faudra, avant la mise en place d'une nouvelle organisation, examiner en détail les transferts de biens immobiliers devant intervenir entre la commune de St Pons et la communauté de communes du Pays St Ponais en fonction des compétences exercées.

La séance est levée à 22 heures 15.

